



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

POLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

TRAVAUX EXTERNALISES
VOIRIE

Solliès-Pont, le - 9 JUIL. 2021

ARRETE

portant autorisation de dérogation de passage
Chemin des Ferrages

N° Départ : 1164/2021/314/PST/AAC/XDB/SP

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la demande en date du **08/07/2021**

- de **madame ROSE,**
- pour l'**entreprise BRECHES TP La GARDE,**
- description des véhicules : **camions 19 tonnes,**
- nature du transport : **livraison de sable et pelouse synthétique,**
- date de passage : **du 12 au 13/07/2021**

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de déroger à la réglementation de la circulation
chemin des Ferrages à Solliès-Pont.